



MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

TAHITI 10. — N° 34.

TE-VEA NO TAHITI.

TAPATI 25 NO AÏTE.

On s'abonne à l'imprimerie.
Un an 18 fr. — Six mois 10 fr. — Trois mois 6 fr.
Payables d'avance.

DIMANCHE 25 AOUT 1861.

Annuaire 4 fr. a ligne.
Annuaire répertoire moitié prix.
Au comptant.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Nominations, mutations.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Détails de la cérémonie de la distribution des prix, dans les écoles françaises des Seins et des Frères. — Fête du 15 août, détails. — La statue à l'ambassade. — Pôles.
— Fais divers : Opérations des troupes françaises en Cochinchine. — Avis administratifs.
— Avis divers. — Mouvements du port. — Mercenaire. — Tableau d'abaque. — Observations météorologiques.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décision de S. M. Pomare IV, Reine des Iles de la Société et dépendances, et du Commandant, Commissaire Impérial, près de ces Iles, en date du 1^{er} août 1861, Les Indiens dont les noms suivent ont été nommés aux emplois suivants :

— Tehei a Ori, cavalier d'escorte, comme brigadier de son détachement, en remplacement de Mare, qui a cessé ces fonctions.

— Fanauoto, muti de Papare, comme chef muti dudit détachement, en remplacement de Amara, démissionnaire.

— M'emo, comme muti de Papare, en remplacement de Fanauoto, promu à d'autres fonctions.

Par décision, en date du 16 août 1861, M. Lavignier, pharmacien de 2^e classe de la Marine, est nommé adjoint à l'Etat-civil, en remplacement de M. Boudé.

PARTIE NON OFFICIELLE.

DISTRIBUTION DES PRIX

Aux Ecoles françaises des Dames de Saint-Joseph de Cluny et des Frères de l'Instruction Chrétienne.

Landi et mardi 12 et 13 août, à ce lieu, dans les Etablissements des Dames de St-Joseph de Cluny et des Frères de l'Institut de Pieterma, la cérémonie de la distribution des prix, qui termine l'année scolaire.

Cette intéressante cérémonie, véritable fête de famille dans nos pays civilisés, étape de la route qui conduit à la science et où viennent chaque année se confondre les sentiments si divers bien que convergant au même but, qui animent les parents, les enfants et les professeurs, cette cérémonie, d'annonces, revêtait cette année un éclat inaccoutumé.

M. le Commissaire Impérial y présidait en personne, entouré d'un nombreux et brillant cortège. On remarquait à ses côtés M. le capitaine de vaisseau de Cornulier-Lucinière, commandant la Corvette de S. M. J. la *Galathée*, heureux de saisir cette nouvelle occasion de témoigner ses sympathies pour notre civilisation naissante, le prince Arifanua, le B. P. Albert-Mouton, pro-vicarius apostolique, les honorables MM. Miller, Gibson et Salmon, coryphées de l'Anglaiserie, du Chili et des Etats-Unis d'Amérique, enfin la plupart des fonctionnaires et officiers de la Colonie. La Reine, quoique souffrante, a voulu, elle aussi, donner une preuve de l'intérêt tout particulier que lui inspirent ces précieux établissements, en venant déposer la première couronne sur la tête de la plus méritante des jeunes filles confiées à la sollicitude toute maternelle des Dames de St-Joseph.

Dans les deux établissements, la distribution des prix a été précédée d'exercices qui dans les vastes salles trop étroites assistance qui se pressait dans les vastes salles trop étroites encore pour la recevoir, d'apprécier le résultat des efforts de ces courageux et zélés instituteurs. — Nous croyons répondre à un sentiment général de la population en déclarant que ces résultats étaient satisfaisants pour la plupart de ceux qui les voyaient se dessiner et prendre sous leurs yeux une forme palpable, pour ainsi dire.

L'aspect de ces nombreuses jeunes filles vêtues de blanc, reléguant déjà dans leur modestie et la distinction de leurs malices, s'étail-il pu en effet de nature à ouvrir un champ tout nouveau aux réflexions de cette population si impressionnable. — L'éducation de la femme est incontestablement le moyen le plus puissant de pousser les sociétés dans les voies de la perfection, traces d'êtres sages par la main divine. C'est par la femme que les vertus chrétiennes s'implantent dans le cœur vierge encore des générations qui naissent d'elle et les guident dans les traverses de l'existence. C'est par la femme, la femme pieuse et morale, disons mieux, c'est par les élèves des sages filles de St-Joseph que se reconstituera la société tahitienne. Et peut-on nous reprocher si l'on veut comparer les exemples que nous offrait la réunion du 12 août avec ceux que nous donnait chaque jour, dans nos rues et nos places publiques, les malheureux créatures qui n'ont pu profiter des avantages de nos institutions scolaires et

PARTIE OFFICIELLE.

No te faatia raa o T. H. Pomare IV, te acii vahine no te mau fenua Totiaie et te mau fenua o ai mai, et te Tomania te Avaraka o te Enepera i tana mau fenua ra, so te i no atele 1861.

Ua faatona hia te mau taata Tahiti e faaita-hia, nei te loa i te mau tora i faaita hia i muri nei.

O Tehei a Ori, hore hipo arahi, et birilite no tona pupu, e mona la mare te ore te tora.

O Fanauoto, muti no Papare, e mutia muti no tona matatana raa, e mona la Anarua te faaita mai i tona tora. Moemo, e muti no Papare, et mona la Fanauoto, te rava i te hore tora e.

PARTIE NON OFFICIELLE.

TUHA RAA RE NA NA

Haapii raa toroni te mau Tuhine no St-Joseph de Cluny et la na tose te haapii i te PARAU KERIHITIANO.

I te monie e te mahana piti, te 12 e te 13 no atele i haapii hia i te oron tuha raa Re, i roto i te fare haapii raa a te mau vahine « St-Joseph de Cluny, e te mau taata e no te haapii raa a Pieterma, oia te faaita hia i te mahiti haapii raa.

O tana ora faaita hia raa, o te ripo raa mai te faaita hia raa, tei i roto i te tatoru raa mau fenua maramarama, oia te ea e hore fia hia i te mau na nia i te araria maramarama, e faareva i ai reira te mau agnon raa o te mau matahiti aloa ra te faaita hia raa hia i te araria hore, oia te maua e pupu ai te mau o te mau metua, te te tamarii, e te mau metua aloa hoi, te mau raa oia raa i teie nei matahiti et mea faaita hia hia.

O te Avaraka o te Enepera hoi te Peretisi i tana ora raa, e te faaita hia e te faaita hia rava hia. Tei pihahia hia te Raahia maua naiti toru o te mti Cornulier de Lucinière, te Tomania o te pahi anai piti o T. H. E. raa o Galathée, te pihahia ra hoi oia i te faaita faaita hia i tona hanoa, e te haere o te jato nei maramarama hia i te rahi raa. Te acii raa Arifanua, te Yikara-apokoro faaita raa o R. P. Albert-Mouton, o Miti Miller, o Gibson, e te Salmon, na Taniara no Beretane, no Kili, e no na Hau Amu-lui i Amerika ra, e te paeat rahi hoi o te faaita hia o te mau Raahira te fenua nei. A mate nei i aloa te rahi vahine, na hanoa aloa oia o te mau hoi i teie tora na tona hanoa rahi e maila o tona haapii raa nei, i te haere hua raa mai, e te mau raa i te hoi matahiti i teie tora oia o te mau hoi i te hoi rahi, roto i tona mau matahiti spi ra, tei tona hoi i roto i te rahi maua naiti o tona mau Tuhine o St-Joseph raa.

I tana na haapii raa oia piti ra, na u hia na te mau piti, hoi a tona hia i te Re, i tona hoi i te faaita hia i te putu-putu mai, e te nei tona mau mai roto i na pihahia rahi e te raa aera, e hoi i te hore i te mau raa hia i te oia oia o tona mau mai Oronetua vahine e ere aia tei reira mai te mau raa e tei reira hia ra te mau raa hia i te rahi oia o te mau raa e te faaita hia, e na hoi e te ite i tona mai i te mau hia a te paeat rahi o te faaita hia hua hua i te rahi oia o te haapii raa, e te faaita hua raa hua hua i te rahi aro i te rahi i tona la rahi.

I te hio raa i te hoi tona mau Taminie e rava hia rai, tei faaita hua hia i te aia lestea, e te faaita raa mai i tatoru ra hua te motite e te haapii raa hia o te rahi raa mau Oronetua vahine e ere aia tei reira mai te mau raa e tei reira hia ra te mau raa hia i te rahi oia o te mau raa e te faaita hia, e na hoi e te ite i tona mai i te mau hia a te paeat rahi o te faaita hia hua hua i te rahi oia o te haapii raa, e te faaita hua raa hua hua i te rahi aro i te rahi i tona la rahi.

I te hio raa i te hoi tona mau Taminie e rava hia rai, tei faaita hua hia i te aia lestea, e te faaita raa mai i tatoru ra hua te motite e te haapii raa hia o te rahi raa mau Oronetua vahine e ere aia tei reira mai te mau raa e tei reira hia ra te mau raa hia i te rahi oia o te mau raa e te faaita hia, e na hoi e te ite i tona mai i te mau hia a te paeat rahi o te faaita hia hua hua i te rahi oia o te haapii raa, e te faaita hua raa hua hua i te rahi aro i te rahi i tona la rahi.

domandant les vœux de toute la population pour le bonheur de S. M. et la conservation de sa présence existentielle. Il a renouvelé en même temps l'expression de la fidoité du pays au Gouvernement qui le protège et l'abrite de son glorieux drapeau.

Profitant de l'occasion splendide, le chef Taririri a prié le Commandant, Commissaire Impérial, de faire prier à l'Empereur, le vœu de l'île toute entière, pour qu'un statue de l'auriel Brinl, le premier représentant de l'autorité française en ces lies, soit élevée dans la ville de Papeete.

Ce vœu, sur lequel nous nous proposons de revenir, a causé une vive impression sur l'assistance, il sera certainement entenu par S. M.

Pendant cette cérémonie officielle, les indiens se pressaient dans les galeries de l'hôtel du Gouvernement, et les chœurs faisaient entendre pour la première fois, les chants nationaux français : « Partant pour la Syrie, — la Mareillose, etc. » Cette innovation qui constatait un progrès sérieux dans les habitudes taïtiennes, a produit le meilleur effet.

Le lendemain, à 7 heures du matin, toutes les troupes de la garnison et les compagnies de débarquement des bâtiments de la station locale étaient rangées en batailles sur la place du Gouvernement. M. le Commandant, Commissaire Impérial, d'un nombreux cortège, les passées en revue, et a témoigné sa satisfaction de leur bonne tenue. Avant le défilé, il s'est placé au centre de la ligne de bataille et a prononcé l'allocution suivante :

« Soldats et marins,

« Aujourd'hui, 15 août 1891, je suis heureux de vous voir réunis, et c'est la troisième fois que j'ai l'honneur de vous passer en revue sur ces lies lointaines. Votre bonne tenue est un gage de votre dévouement et de votre valeur !

« Que votre cœur se renfisse, pendant cette fête nationale, vers la mère-patrie, à qui sont vos affections ; pensez que vous devez à elle, vous reporter vers les sentiments de l'honneur militaire, vers l'Empereur, source de tout bonheur, et être constamment dignes de remplir la tâche qui nous revoie dans les desseins de notre Souverain.

« Nous sommes moins heureux que nos camarades qui, en Chine et en Cochinchine, combattent vaillamment pour la gloire et les intérêts de la France ; mais nous accablons aussi notre devoir dans ces mers et pensons qu'il faut être prêt à toute éventualité ! Qui sait ce peut nous porter le navire sillage à l'honneur par le sanglante que nous agissons de cette place. Alors, si notre devoir nous est nécessaire, c'est sur ces vives l'Empereur ! que nous accomplirons les ordres qu'il nous donne qui nous parviendront.

« Vive l'Empereur ! »

Puis, le défilé a été exécuté avec une précision remarquable.

En ce moment, M. le commandant de la Galatée, accompagné de son Etat-major, s'est joint à M. le Commissaire Impérial qui s'est rendu à la Chapelle catholique à la tête de toutes les troupes pour entendre la messe, à l'issue de laquelle a été chanté un *Te Deum* solennel, salué de 21 coups de canon.

A midi, une intéressante cérémonie s'est venue s'ajouter à l'air ardent de la fête.

M. le Commissaire Impérial avait voulu profiter de cette solennité pour remettre lui-même les récompenses aux lauréats des concours sur la langue française, créés par l'arrêté du 26 juin dernier.

Les frères de Plœmel et des sœurs de St.-Joseph, conduites par leurs pères et dévotion Dirigeurs, ont pris place dans le chœur d'honneur de l'hôtel, au pied du perron sur lequel se trouvaient le Commissaire Impérial entouré de toutes les autorités. Une foule nombreuse, attirée par cette cérémonie, était groupée à la porte extérieure et autour des grilles.

L'Ordonnateur, président du jury d'examen, a lu le rapport suivant, adressé au chef de la colonie :

« Monsieur le Commissaire Impérial,

« L'arrêté du 26 juin dernier, portant création d'un concours annuel sur la langue française, est un des actes qui caractérisent plus particulièrement la pensée constante de votre administration, qui préconise le mieux le haut quel tend, avec une persévérante sollicitude, le Gouvernement de S. M.

« Cette pensée, n'est-elle pas l'œuvre de l'assimilation de la Société taïtienne à notre civilisation, son initiation à nos mœurs, à nos lois, à nos besoins intellectuels.

« Française par le cœur, son pays d'origine, puisqu'elle revendique les glorieux privilèges de « Français » notre drapeau, cette population ne doit-elle pas devenir française aussi par ses institutions, française par son langage.

« Ce but est trop noble et trop désintéressé pour que votre administration ait pu hésiter à l'indiquer ouvertement à tous ceux qui s'efforcent d'acquiescer à ces vœux.

« N'est-il pas, d'ailleurs essentiellement compatible avec la liberté et l'indépendance de ces lies, avec le respect et la conservation du Protectorat dont l'organisation renaît le germe de tant de progrès devenus palpables aujourd'hui pour les moins crédules.

« Ainsi donc, initier la population taïtienne à notre civilisation, la conduire, par la sage influence de l'exemple et par une direction paternelle, à l'opération de nos mœurs, à l'annexion de ses lois, à l'organisation de sa Société, tout en conservant le cachet de son originalité propre, tel est son vœu, telles sont ses intentions bien manifestes.

« Dans cet ordre d'idées, nous avons pensé, Monsieur le Commissaire Impérial, que tous les efforts devaient être d'abord dirigés vers la vulgarisation de la langue française et vous avez voulu en témoigner hautement par la distribution

de la langue française au Kiri et au Mariti.

Te mau pupu no te papea o te Ture e te Tomiera raa.

Te pupu no te papea o te fofolava e te pahi.

« La here anao mai ratou e fafati te manao e vai i roto

i te ratou mau aau no te lafau Arii Hanahana, e o te faa-

api faahoa hia e tei nei nei oon faahana rahi.

« Un roto te faahana i te mau parau rai diotai mai-

itai te faahana i te manao e vai i te mau rahi i tupa mai

te faatupu rahi hia e te hau Emepera, tona hoi maraana

nure ore no te faahana o te fenua e te mau i uia e te

tu i uia, e no te mau pupu aloa o tei faatupu i te maitai e

te rapere o te fenua, e faa manao rahi eia ore e te

te raa mai i roto hoi tona fenua mai i te mau fenua aloa

e maitai ai te mau taata parahi noi i roro e i tona mure.

« Muri au haere aloa maitai e mau Tavana tei aratai

hia mai e te Avahia raa e Paraisa, e mau tona uia faaiti

hoi te Tavana raa o Taririri o te lafati i uia i tona oon-

faa faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

faahana rahi oon faahana rahi oon faahana rahi oon

à Saigon est entièrement déboulé ; on peut circuler de tous les côtés. Les Annamites ne pouvaient se figurer qu'il nous suffirait de quarante-huit heures pour enlever des ouvrages qu'ils avaient mis plus de deux ans à construire. Ces ouvrages en terre vont être détruits. Deix des corvées

Messager de Taïti

139

Dimanche, 25 Août 1861.

présentant les habitants, travaillent à brûler les bambous pour servir d'obstacles pour monter à l'assaut. Avant que les passages soient rayés, nous aurons vaincu. Les dans ces fortifications, on les rendra à leurs anciens propriétaires, dépendants par les mandarins.

Depuis plusieurs années, des plaines d'une grande étendue, situées dans les environs de Saïgon, n'avaient pu être cultivées. Il y en aura plus désormais ainsi, les indigènes qui produisent leurs litres de propriété sont appelés par l'amiral commandant en chef, à restituer dans leurs anciennes possessions. Un bureau indigène a été chargé d'examiner la validité de ces titres. On impose comme condition à l'homme propriétaire la démolition d'une certaine partie des forts de Ki-Hoa. Bientôt tout ce terrain sera parfaitement arable.

Les Annamites commencent à prendre quelque confiance. Une députation des habitants de Tai-Ning, ville située sur les frontières du Cambodge, est arrivée ici il y a peu de jours. Elle venait demander un garnison, pour être à l'abri d'un retour offensif des soldats cochinchinois. On s'est empressé de satisfaire à leur désir, en envoyant une compagnie d'infanterie de marine prendre possession du fort. Le pays que nous occupons en ce moment offre, comme station pour les navires de guerre dans les mers de Chine, de grands avantages. La rivière de Saïgon, bien que d'une largeur ordinaire, est navigable dans tous ses cours; aussi, la frégate l'Espartero et le brick, qui est un superbe bâtiment, sont mouillés devant la ville même. Il est impossible que les bâtiments de commerce ne s'empressent pas de venir charger ici, les droits de tonnage étant pour ainsi dire nuls.

Mais de grands travaux seraient nécessaires pour une occupation sérieuse.

Le vice-roi de Mitto vient d'entrer en communication avec nous; il voudrait, si-tôt fait dire, éviter l'effusion du sang de populations qu'il régit. Jusqu'à présent, il n'a pas débattu la guerre aux Français, qu'on entendait combattre dans la province de Saïgon; il désirerait toujours vivre en paix avec eux. Notre parlementaire lui a signifié que le seul moyen de conserver la paix était de nous livrer Mitto. Une forte reconnaissance a été envoyée de ce côté. En même temps, la ville est complètement bloquée, ce qui accélérera sans doute sa reddition.

Le 28 mars, on a appris que les Annamites élevaient de nouveaux retranchements à quelques kilomètres de Fou-Tien-Mot, sur la route de Hoi-Hoa. Aussitôt une colonne expéditionnaire, composée de différents corps, est partie sous les ordres du chef de bataillon Comin, pour repousser l'ennemi et presider à la construction d'un retranchement dans la ville même de Fou-Yen. Les populations, rassurées par notre présence, passeront facilement sous notre domination, qu'elles trouvent déjà très avantageuse.

Un bruit à courtis ici ce matin que l'empereur de Cochinchine avait envoyé un parlementaire à l'amiral Charner. On ignore encore ce qui est résulté de cette conférence. Vous savez nous avoir plaisir que la blessure du général de Vassogne est complètement fermée. Le général a repris le commandement des troupes.

Nous lisons dans l'Echo du Pacifique :

Lettre de Saïgon.

Saïgon, 11 mars 1861.

Nous voyez de retour à Saïgon, fiers de la victoire que nous venons de remporter sur les Annamites, qui avaient accumulé à Ki-hoa tous leurs moyens de défense. La supériorité que nous démontrions lors, au moment de la lutte, a été suivie d'une impression pénible, facile à concevoir en présence des pertes que nous avons faites.

Le 74, le général de Vassogne avait été blessé au bras; le colonel Espagnol, à l'épaule, de droite, était atteint d'une balle à la jambe.

Le 25 au soir, le lieutenant-colonel Testard, de l'infanterie de marine, le héros de Trâm, succombait à la blessure qu'il avait reçue le matin; c'est une grande perte pour le corps dont il faisait partie. Ancien aide-de-camp de l'amiral Bruat, il s'était fait remarquer dans toutes les campagnes lointaines : à Taïti, en Nouvelle-Calédonie, etc. Il s'avancait à la tête des troupes; déjà il était arrivé à cheval jusqu'au milieu des défenses avancées lorsque la mort vint l'eslever aux soldats qui le suivaient avec tant d'ardeur.

Après la prise des forts de Ki-Hoa, on a accordé deux jours de repos aux troupes pour se remettre de leurs fatigues.

Le 28 février, laissant une petite garnison dans les forts dont nous venons de nous emparer, l'armée se mettait de nouveau en marche sous les ordres de l'amiral Charner, l'état de la blessure du général de Vassogne ne lui permettant pas encore de reprendre son commandement. Nous allions attaquer le fort de Tong-Koon.

A six heures et demi du matin, notre colonne débouchait dans la plaine et se trouvait bientôt en présence de nouveaux retranchements.

A sept heures, notre artillerie, dont le tir est vraiment remarquable, força l'ennemi de se retirer. Avant le soleil à dos, nous pouvions bien voir la portée de tous nos coups. Les Annamites, frappés de stupeur sans doute par notre victoire du 25, n'ont pas tenu plus d'une heure, au bout de laquelle nos colonnes d'assaut entraient dans l'encainte du fort.

Nous avons trouvé là un grand nombre de pièces de canons, des fusils, de la poudre, des magasins de riz. Après avoir donné quelques heures de repos à la troupe, une reconnaissance, composée de cavaliers légers, s'engageait dans une route traversée par une multitude de bois; elle allait chercher le chemin qui conduisait au fort de Rach-Trà.

A trois heures de l'après-midi, le corps expéditionnaire se mettait de nouveau en marche; et à cinq heures du soir, il s'empara de ce fort sans coup férir.

Nous avons vu à mi-chemin un beau village appelé Ouch-nua, où le bétail est cultivé avec le plus grand soin. Du fort de Rach-Trà, on aperçoit une plaine immense, traversée par une chaussée qui aboutissait à un grand village dont les habitants sont venus faire leur soumission. Cette plaine, qui s'étend jusqu'au pied du fort, doit être complètement inondée à l'époque des pluies, car nous y avons trouvé quatorze jonques de guerre asséchées ou à mis à l'eau.

Le pays on nous sommes est de toute beauté; mais la chaleur, de sept heures du matin à quatre heures du soir, est assez supportable. En outre, les habitants nous assurent que les crocodiles, les serpents et les tigres font mille mal autour de nous.

Je ne sais ce que les Cochinchinois peuvent faire des crocodiles, qui ils tiennent près de leurs maisons dans des fosses remplies de vase et recouvertes de lambeaux formant attache ensemble.

A Ki-hoa, plusieurs de ces crocodiles ont été tués par nos soldats, qui avaient eu dire que des trésors étaient enfouis dans les endroits gardés par ces terribles animaux. Ils n'ont point reculé la moindre richesse. Les Cochinchinois ont les seuls excréments du massacre; ils ont mangé avec avidité la chair de ces amphibiens.

Dus reconnaissances ont été envoyées à 10 et 20 kilomètres de Rach-Trà. La principale était composée du 2e bataillon de chasseurs, lancé à la poursuite de l'ennemi dont la fuite était trop rapide pour qu'on pût l'atteindre. Tous les arts construits sur les arroyaux (cavités) ont été détruits par nos canonnières.

Nous sommes à Saïgon depuis le 10; dans quelques jours, nous attendrons sans doute Mitto.

Le bateau à vapeur le Lili vient de partir pour découvrir un endroit favorable à un débarquement et où l'on puisse faire camper l'armée.

Je ne veux point terminer ma lettre sans dire quelques mots des habitants qui précèdent, au tonnage de nos troupes, que nous avons de bons mauvais boulets, puisque à peine arrivés au but ils se retirent.

Les Cochinchinois laissent pousser tous leurs cheveux. Ils ne sont point comme les Chinois une partie de crâne rasé; ils rasez tout leur chevelure au sommet de la tête pour en former une coiffe de couronne. Leurs vêtements sont à peu près semblables à ceux que portent les habitants de l'Empire Céleste.

Tous les Annamites mâchent du bétel. Il en est de même des femmes. Aussi tout le monde ici a-t-il les dents noires et les lèvres sanguinolentes. Le peuple annamite est beaucoup plus guerrier que les Chinois. Les armes portatives et l'artillerie n'ont pas précédés à ce qu'on va dans le Nord.

Nous avons à votre service une compagnie annamite dont les cadres sont français; elle est montée bravement à l'assaut du camp retranché de Ki-Hoa. On pourrait, si l'on compte définitivement s'établir dans ce pays, révoquer régiments indigènes; on diminuerait ainsi l'effectif de nos troupes.

Le général de Vassogne est à peu près guéri de sa blessure. On espère que dans quelques jours il pourra reprendre son commandement.

SERVICE DES SUBSISTANCES.

Le 9 septembre prochain, à l'heure de relève, il sera procédé dans le bureau de l'Ordonnateur, à une adjudication publique pour la fourniture de 206 sicles de bœuf, nécessaire aux directions des travaux de l'Etablissement.

Le cahier des charges de cette fourniture est déposé au bureau des travaux d'approvisionnement et tenu à la disposition du public.

L'adjudication pour la fourniture de la viande fraîche nécessaire aux divers services de la Marine et des Etablissements du Protectorat français, pendant les années 1862 et 1863, aura lieu, dans le cabinet de l'Ordonnateur, le 2 septembre prochain, à une heure de relève.

Le cahier des charges de cette fourniture est déposé au bureau des Subsistances de la Marine; on peut s'y rendre pour en prendre connaissance.

AVIS AU PUBLIC.

Le bureau des affaires européennes est ouvert tous les jours, excepté le dimanche et les jours de fête, de 7 à 10 heures du matin et de 4 à 5 heures de l'après-midi. Les personnes qui auront des affaires à présenter ou des réclamations à former devront s'adresser au bureau et non au domicile de M. le Directeur.

PARAU FAITE I TE TAATA TOA.

E ihi bia te fare-toro i te poe papai i te mau mahana "oa, moori ra, he jagati e mau mahana iasala hia e te hau, eiaha e ravati ohipa, mai te hora hia i te poupi e tae no a'i i te hora 10 ua upani, mai te hora 1 i te fape rau mahana e tae no a'ti i te hora poe. Te feia 'ou e parau ta ralo e sare ia, e horo raa ta raton, e e haere tia mai 'ta raton i roto i te fare toro, eiaha i te fare tato e te Auvaia i te poe Papai.

Archives PF-Messenger-25/08/1861

Les propriétaires des bestiaux dont les droits ont été reconnus par le Comité institué le 3 août 1848 et sanctionnés par l'administration supérieure, sont invités à se présenter au bureau des subsistances pour obtenir le règlement de ces droits.

Service de l'Enregistrement et des Domaines.

A partir du 19 août 1861, les bureaux de l'Enregistrement et des Domaines sont transférés rue de Rivoli, coin de la rue Brûlé.

AVIS DIVERS.

En vente chez M. Laharrague, fils.

Vin rouge et blanc de Bordeaux. Vin de Champagne. Absinthe, Vermouth, Liqueurs fines, Sirops assortis, Fruits à l'eau-de-vie, Fruits au vinaigre, Moutarde française, Tabac de France, Cigares, etc.

Par suite du départ très prochain du *Barnave*, importeur de ces articles, il sera fait des diminutions dans les prix.

Pour Port de France, Nouvelle-Calédonie, le trois-mâts *Barnave*, sortant de carène du Arsenal de Fare-Union, partira, pour cette destination, fin août courant.

Il prendra quelques tonneaux de fût et des passagers pour lesquels il a les meilleurs emménagements. S'adresser au capitaine, à bord, ou à M. Laharrague, fils.

Le capitaine Guignon, commandant le trois-mâts français le *Barnave*, de Bordeaux, du port de 200 ton., actuellement mouillé au port de Papeete, pour, au premier vent favorable, se rendre en droiture à Port de France (Nouvelle-Calédonie), agissant pour le compte de qui il appartiendra et avec l'autorisation du Conseil d'aggr. de Papeete, en date du 19 août courant, demande à emprunter, par contrat de grosse aventure, une somme de treize mille francs, au plus, pour payer les frais de réparation dudit navire, dans ce port.

La somme prêtée, garantie sur les corps, quille, agrès, apparaux et chargement dudit navire, sera, avec la prime maritime, payée au prêteur, après l'arrivée du navire à Port de France.

Des explications détaillées seront reçues jusqu'au 27 courant, dix heures du matin, par le capitaine Guignon, à son bord ou à terre chez M. Laharrague, fils, où l'on pourra s'adresser pour plus amples renseignements.

DIRECTION DU PORT. — Papeete, 22 août 1861.

Mouvements du Port de Papeete, du jeudi 15 au jeudi 22 août 1861.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

18 août. La corvette de guerre française, *Galathea*, commandée par M. Consul-Lucinière, capitaine de vaisseau.

18 de. Le transport à voiles, *Infatigable*, commandé par M. Joullie, lieutenant de vaisseau, pour Valparaiso.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

18 août. Golette du Protectorat, *Louise*, par Rouffé, venant de l'île Tubuai, avec de l'arrow-root et du tabac en carotte.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

21 août. Côte anglaise, *Wili-Watch*, de 34 ton. cap. Bayard, allant à l'île Kermadec et Nouvelle-Zélande.
31 de. Golette du Protectorat, *Ermo*, de 23 ton. pat. Falconner, allant aux îles Tuamotou.

BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

7 août. L'événement à vapeur, le *Lataouche-Tréville*, commandé par M. Labaret de St.-Sernin, lieutenant de vaisseau.

8 de. Le transport à voiles la *Ressource*, commandée par M. Septhivres, capitaine au long-cours.

DE COMMERCE.

10 juin. Trois-mâts-barquette française, *Barnave*, de 305 ton. cap. Guignon.

28 de. Golette du Protectorat, *Hono*, patron Paul.

28 de. Golette du Protectorat, *Tupunui*, de 10 ton. patron Maono.

28 de. Golette du Protectorat, *Eribeti*, de 10 ton. pat. Tuarii.

30 de. Brick-golette chilienne, *Nika-Ward*, de 112 ton. cap. Lewis.

31 de. Golette américaine, *Mathew-Vassar*, de 118 t. cap. Joseph.

3 août. Côte du Protectorat, *Alim*, de 10 ton. pat. Maurus.

10 de. Golette du Protectorat, *Aretana*, de 48 ton. cap. Claret.

12 de. Brick-golette du Protectorat, *Julia*, de 120 t. cap. Dexter.

14 de. Brick-golette du Protectorat, *Samea*, de 100 t. cap. Alward.

18 de. Golette du Protectorat, *Louise*, de 10 ton. pat. Rouffé.

SERVICE DE LA POSTE.

Le brick-golette *Sewoon*, à partir pour Valparaiso, le 1er septembre prochain, avec les dépêches closes, et prendra, à Paitia, les dépêches d'Europe, le 15 novembre prochain.

MERCURIALE du 19 au 19 AOUT 1861.

Pain.	00 f. 80 c.	le kilogr.
de. de fantaisie.	00 50	au dessus de 250 gr.
de. de.	00 25	au dessous de 250 gr.
Vinade.	4 50	le kilogr.
de.	4 50	le kilogr.
Farine.	70 00	les 100 kilogr.
OEufs.	3 00	la douzaine.
Poissons.	1 00	le paquet.
Légumes.	1 00	le paquet.

Papeete, le 19 août 1861.

Le maréchal des logis, commandant la Gendarmerie.

B. GIRAUD.

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes, DESOIS DE LA VALLETTE.

ÉTAT DES BESTIAUX

Abattus, à Papeete, du 12 au 19 août 1861.

Date de l'abattage.	Noms des Bouchers.	Noms des propriétaires.	Lieux de résidence.	Espèces des bestiaux.	Nombre.	Marques.	Observations.
12 août.	Georget.	Thomas.	Papeete.	Vache.	4.	T.	
13	"	Lekardel.	Papara.	Bœuf.	1.	L.	
14	"	Contraud.	Hoopape.	Bœuf.	1.	1 à 6 bran.	
14	Boisseau.	Boisseau.	Papeete.	Veau.	1.	Un cour.	
15	Artigues.	Artigues.	Hirao.	Genèse.	1.	T.	
15	Georget.	Thomas.	Papeete.	Bœuf.	1.	T.	
17.	"	Administration.	Taravau.	Bœuf.	1.	Une ancre.	

Papeete, le 19 août 1861.

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes, DESOIS DE LA VALLETTE.

Le Maréchal des logis, commandant la Gendarmerie, B. GIRAUD.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 12 au 18 août 1861.

DATES.	PRESSION BAROMÉTRIQUE.		TEMPÉRATURE.				Pluie.	Vents.
	hauteur moyenne.	oscillation diurne.	à 6 h. matin.	à 1 h. soir.	moyenne.	moyenne de la journée.		
Lundi 12	769,4	2,3	23,6	29,8	26,7	26,4		N
Mardi 13	761,7	4,3	22,6	31,0	27,3	26,8		NE
Mercredi 14	752,1	4,7	22,5	29,8	26,6	26,5		NN
Jeudi 15	761,7	1,8	22,8	30,4	27,1	26,5	34 = 0	NNE
Vendredi 16	760,6	2,4	23,0	29,8	26,4	26,4		NE
Samedi 17	761,4	1,3	23,3	30,6	27,0	26,0		NE
Dimanche 18	761,7	1,8	22,2	29,4	25,8	24,4		SE

L'Imprimeur-Gérant. H. HALLOT.

Papeete, Typographie du Gouvernement.